

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 15 novembre 2010 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 9 novembre 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance Mme Brugnera, par vote à main levée.
S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Mme Brugnera, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud-Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Kepenekian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hemon, Mme Haguenauer, M. Tete, Mme Roure, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Helal, Mme Chevassus-Masia, M. David, Mme Nachury, Mme BertrixVeza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Secheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejean, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents Excusés : M. Daclin, Mme Bonniel-Chalier, M. Huguet, M. Julien-Laferrière, Mme Berra, M. Turcas.

Dépôts depouvoirs : Mme Deharo, Mme Reynaud, Mme Hajri, M. Havard, Mme De Lavernee ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, M. Huguet, M. Julien-Laferrière, Mme Berra, M. Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Bolliet, Mme Brichet, Mme Condemine, Mme Frih, Mme Gelas, Mme Gleize, M. Maleski, M. Philip, M. Sanhadji, M. Secheresse, M. Vesco ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Dognin-Sauze, M. Képénékian, M. Braillard, M. Arrue, M. Bolliet, Mme Perrin-Gilbert, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, Mme Pesson, M. Rudigoz.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2010

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du 8 novembre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 8 novembre 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

M. TETE Etienne, Adjoint : Juste une observation par rapport à cette communication au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, car on vient de recevoir le Bulletin municipal daté du 8 novembre 2010 qui fait état des observations de forme, puisqu'il s'agit d'un dossier de forme.

Nous voyons une convention d'occupation du domaine public qui date du 10 juillet 2010. Or, nous avons eu trois Conseils municipaux depuis juillet - septembre - octobre et la réglementation fait que nous devons rendre compte au Conseil municipal qui suit des conventions ou des différentes décisions qui ont été prises.

La deuxième observation, c'est que le compte rendu ne fait état ni du prix, ni d'une manière claire du bénéficiaire. Il est marqué « Olympique Lyonnais »...

M. LE MAIRE : Ah, voilà...

M. TETE Etienne : On s'étonnerait peut-être, mais on va faire de l'humour, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Votre humour nous est toujours précieux, Monsieur Tête. Vous êtes connu comme étant un homme d'humour.

M. TETE Etienne : *« L'humour n'a pas de rang, il traîne dans la rue avec la dérision pour compagne fidèle. La force est impuissante devant les mains nues de ceux qui savent rire encore et rire de plus belle ».*

Monsieur le Maire, ne voyez pas là une attention soutenue à ce dossier mais c'est vrai que lorsqu'on parle de l'Olympique Lyonnais, la réglementation est souvent compliquée. En tout cas, il est cité « Olympique Lyonnais » mais on ne sait pas si le bénéficiaire est la SASP ou l'Association Olympique Lyonnais. Enfin, le prix n'est pas marqué. En revanche, je vous donne acte que la durée de 8 années, ce qui paraît curieux certes, vu les enjeux, est tout à fait précisée.

Enfin, pour le bon fonctionnement de notre institution, le Comité Technique Paritaire a eu écho de ces événements, il y a, à peu près une quinzaine de jours. Il serait souhaitable qu'en même temps, la Commission paritaire où les syndicats de notre Commune sont représentés, soient informés avant que les décisions soient réellement prises en ce qui concerne la convention d'occupation temporaire pour deux nouveaux terrains sur la plaine de Gerland, sise à Lyon 7^e.

Voilà pour ces observations de forme mais je sais bien que la prochaine fois, nous serons informés dans les meilleurs délais.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes sur les comptes de la Ville de Lyon 2003 à 2008 (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : Le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé ce rapport définitif le 2 novembre 2010 et conformément à la loi, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

J'espère que c'était dans les temps et, comme pour l'Olympique Lyonnais, nous faisons les choses dans des formes convenables.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaite en premier lieu remercier la Chambre Régionale des Comptes qui fait un travail important d'analyse de la gestion des Collectivités. Ce rapport fait suite à celui qu'elle avait déjà établi sur les politiques de sécurité, il y a quelques mois. Ces contrôles doivent permettre une plus grande transparence et vous obligeront peut-être à plus de rigueur.

En particulier, il ressort de ce rapport au travers de l'exemple de l'ONL, la nécessité de présenter les comptes de façon vraiment analytique, ce qui manque cruellement aux élus que nous sommes. La présentation des coûts « complets » des grands équipements ou des principales actions de la Ville permettra un meilleur débat démocratique.

Je ne vais reprendre que deux ou trois points de ce rapport. Ce sont des éléments sur lesquels nous sommes déjà intervenus dans les précédents Conseils municipaux.

Au niveau des recettes de la Ville, la Chambre Régionale des Comptes insiste sur le fait qu'en 2004 et 2006, la Ville de Lyon a bénéficié de recettes exceptionnelles grâce à la vente d'une partie de son patrimoine : principalement les immeubles haussmanniens du quartier Grolée et Jules Courmont. Malgré l'échec économique et commercial de cette vente, elle a permis d'améliorer sensiblement l'endettement de la Ville durant le dernier mandat. Mais c'est aussi une opération unique, d'où une alerte de la Chambre Régionale des Comptes sur l'obligation d'optimiser la gestion municipale et d'améliorer notre capacité d'autofinancement des investissements. Pour nous -et c'est bien ce que dit ce rapport- la gestion d'une ville ne peut pas se faire à coup d'opérations ponctuelles.

Le deuxième point sur lequel insiste la Chambre Régionale des Comptes est la nécessité de mettre en place des systèmes de contrôle performants et fiables au niveau de l'ensemble des structures externes dans lesquelles la Ville de Lyon est impliquée directement ou indirectement. Par exemple, je me permets de vous rappeler nos nombreuses interventions sur la situation de la SACVL où nous avons demandé systématiquement la mise en place d'un audit par la Ville de Lyon. Sans succès à ce jour. Si vous n'écoutez pas votre Conseil municipal, Monsieur le Maire, nous en avons l'habitude, nous espérons que vous saurez tirer les enseignements du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Le dernier point que je souhaite évoquer concerne la gestion des ressources humaines. Là aussi, la Chambre pointe du doigt certains dérapages et de nombreuses anomalies qui nous font penser que lors de votre premier mandat, la gestion administrative des personnels n'a pas été totalement maîtrisée :

- un recours très important au système des heures supplémentaires souvent utilisé comme outil d'amélioration des salaires (188 milliers d'heures supplémentaires en 2008). Cette critique avait déjà été formulée ce printemps pour le service de la Police municipale ;

- l'usage de certaines primes comme complément de salaire (prime informatique par exemple) sans que les règles d'attribution soient conformes aux réglementations en vigueur ;

- la mauvaise application de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) souvent détournée de son objet pour palier aux déficiences de la gestion des personnels ;

- la gestion hasardeuse des vacataires et saisonniers non titulaires, dont on a pu constater tout récemment dans les cantines scolaires de la ville, combien cela pouvait perturber la qualité de service aux habitants !

En conclusion, la Chambre Régionale des Comptes indique clairement qu'il est nécessaire de modifier certains modes de fonctionnement lourds et souvent archaïques et de veiller plus attentivement aux grands équilibres financiers. Nous attendons donc vos propositions. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce matin, en lisant les journaux lyonnais, j'ai halluciné. A la suite de votre conférence de presse, il était écrit que les finances de la Ville étaient saines et que cela était dû à votre bonne gestion ! Nous savions que vous étiez un grand communicant, mais là, on est en droit de se poser la question de la désinformation. Car, je suppose que vous n'avez pas communiqué aux journalistes le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Que vous leur avez caché ce document puisque ce dernier indique tout le contraire.

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur la régularité mais également sur la qualité de la gestion de la ville. Les Chambres n'ont pas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus mais la sincérité des comptes, l'équilibre financier des opérations et des gestions, l'économie des moyens mis en œuvre et leur efficacité. Ces informations d'une juridiction indépendante sont donc objectives et nous permettent de porter un jugement éclairé sur les exercices budgétaires de 2004 à 2008, c'est-à-dire une période durant laquelle vous étiez en pléines responsabilités.

Ces observations mettent en lumière de vraies carences de gestion, il faut le dire.

Plusieurs fois on peut lire des mots sévères comme anomalie, irrégularité, manque d'informations, difficile de faire plus clair, mais surtout ces observations sont inquiétantes pour l'avenir par les choix financiers que vous avez faits, et par vos modes de gestion.

Au sujet de ce rapport, je ferai plusieurs remarques d'abord concernant votre gestion financière. Les dépenses de fonctionnement qui représentent tout de même 63 % du budget de la Ville ont progressé plus vite que les recettes de fonctionnement et malgré vos recettes dynamiques, vous avez laissé filer les dépenses de fonctionnement. En découle un effet ciseau, avec des charges qui augmentent de 3,4 % par an et des recettes seulement de 2,7 % par an. Nous reconnaissons qu'un travail d'optimisation des bases fiscales a permis de dynamiser les recettes fiscales, mais cela ne suffit pas à équilibrer les comptes.

En détail, les charges de personnel augmentent de 3,85 % par an et concourent de manière prépondérante à l'accroissement des charges. Contrairement à ce que vous répétez, vous n'avez pas su contenir ces dépenses, même tendance pour les subventions aux associations qui ont augmenté de 3,65 % par an de 2004 à 2008.

Au niveau des charges à caractère général (+ 2,22 % par an), l'explosion des locations immobilières et des charges afférentes qui ont augmenté de plus de 12 % entre 2004 et 2008 est le résultat de votre politique immobilière, une politique qui n'a jamais été présentée, discutée dans cette assemblée. Nous vous proposons aujourd'hui la mise en place d'un plan patrimoine pour permettre de rationaliser la politique immobilière de la Ville et surtout de réduire la facture, d'autant que vos explications consistant à expliquer cette dérive par des facteurs extérieurs ne semblent pas avoir convaincu la Chambre régionale.

Cette gestion du fonctionnement n'a pas permis de maintenir une bonne capacité d'autofinancement brut, celle qui permet de rembourser les dettes financières, de financer une partie des investissements et d'augmenter le fond de roulement. Cet indicateur d'une gestion vertueuse s'est dégradé sur la période (4,11 % en moyenne annuelle), soit une chute d'un peu plus de 10 millions d'euros sur la période. Votre politique d'investissement a été alors en grande partie possible grâce à des cessions immobilières importantes qui vous ont permis de contenir l'emprunt et donc l'endettement.

Vous avez privilégié au contraire la solution de facilité qui consiste à vendre des biens pour maintenir et financer votre programme, en faisant au passage une très mauvaise affaire avec le quartier Grolée, vendu 87 millions d'euros à un promoteur privé international sans aucune garantie sur l'avenir du site, lequel promoteur s'est empressé de revendre 20 % des surfaces acquises pour près de 100 millions d'euros. Résultat, un manque à gagner pour la Ville et un quartier aujourd'hui encore désert. Le dossier Grolée restera longtemps gravé au passif de votre bilan.

Par ailleurs, la Ville n'a pas profité des nombreux transferts de compétences votés ici même, je pense notamment à la politique du logement et de l'habitat, aux grandes manifestations culturelles, en passant par le Palais des Congrès. Ils n'ont pas eu de réelles traductions budgétaires permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières. C'est bien votre gestion qui est en cause sur toutes ces questions et comme nous le faisons depuis des années, la Chambre vous recommande la prudence pour les années à venir. Nous ne disons pas autre chose et aujourd'hui comme hier, nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme.

Ensuite, concernant les modes de gestion, le rapport pointe le cas des nombreuses régies municipales directes, notamment dans le domaine de la culture. Chaque formule de gestion a ses atouts et ses inconvénients. C'est connu, la régie directe ne favorise pas le développement des recettes propres ni des relations contractuelles avec des partenaires publics et même privés, au titre du mécénat. Elle est aussi source de complexité dans la gestion du personnel et, comme le note la Chambre, elle pose un problème de transparence ou d'information.

Sans privilégier a priori un mode de gestion plus qu'un autre, nous pensons qu'il est grand temps de se pencher sur leur évolution dans le respect de l'identité de chaque structure et sans exclure, bien au contraire, la dimension intercommunale. Un audit dans ce domaine nous semblerait le bienvenu, c'est la proposition que Lyon Divers Droite vous fait ce soir.

Enfin, concernant la gestion des ressources humaines, à ce chapitre, nous sommes effarés par vos pratiques : non-respect de la réglementation, manque d'anticipation des besoins, manque de rigueur dans la gestion administrative avec des irrégularités dans le recrutement des non titulaires, dans le régime indemnitaire comme dans les heures complémentaires. Encore plus grave, à la page 59, nous découvrons le favoritisme dont bénéficient certains agents avec des indices de rémunération hors normes. Un exemple est cité, il s'agit d'une secrétaire de direction contractuelle sur un poste de catégorie B qui gagne 6.453 € bruts par mois.

Cette gestion chaotique a des conséquences lourdes sur les charges financières comme le note le rapport. Vous semblez avoir découvert l'effet GVT seulement en 2008 alors qu'il est une composante majeure de l'évolution de la masse salariale, une vraie erreur de pilotage ! Nous dénonçons cette absence de gestion des ressources humaines de la Ville depuis longtemps, elle est préjudiciable à la Ville mais aussi au personnel qui, pour l'essentiel, est dévoué à ses missions et ces observations, a posteriori, nous donnent raison. Espérons que le plan Emeraude lancé début 2009 pour améliorer la qualité du service et maîtriser les coûts, mettra fin à ces dérives.

Quels en sont aujourd'hui les résultats ? Si l'on en juge par le taux d'absentéisme en augmentation depuis 2007, il était de 6,11 % en 2008, il est à 6,48 % en 2009 selon le bilan social. Par le ras-le-bol et le manque de reconnaissance exprimé par des tracts syndicaux, force est de constater qu'Emeraude n'est pour l'instant qu'une usine à gaz.

Nous demandons un bilan des mesures déjà prises, de leurs effets qualitatif et quantitatif, ainsi qu'un descriptif des prochaines étapes du plan Emeraude. En conclusion, nous notons que ce rapport dénonce votre gestion imprudente, imprévoyante, non transparente. Nous le disons depuis des années, mais aujourd'hui c'est la Cour des Comptes qui l'affirme. Le constat est sévère et sans appel, il nécessite de votre part une autre façon de gérer cette ville et nous attendons des réponses de votre part à nos propositions de mise en place d'un plan patrimoine, d'un audit des régies directes et de la nécessaire remise en question de votre politique de ressources humaines.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est donc l'occasion de revenir sur votre gestion à la tête de la Ville de 2004 à 2008, années de la fin de votre premier mandat, et nous sommes loin des satisfecit que vous vous complaisez à autoproclamer puisque les constats que dresse la Chambre Régionale des Comptes sont parfaitement conformes, malheureusement, aux constats que nous avons nous-mêmes tirés lors des différentes interventions faites sur les précédents budgets.

Ces constats sont les suivants :

- dérapage inquiétant des coûts de fonctionnement,

- niveau d'investissement artificiellement entretenu par le bradage du patrimoine des Lyonnais dont il ne restera pas grand-chose à la fin de vos mandats,

- un niveau de recettes stable, y compris celles de l'Etat, contrairement à ce que vous vous plaisez à affirmer, en contradiction totale avec vos déclarations.

Tel était le constat que nous avons précédemment fait, tels sont les constats faits aujourd'hui par la Chambre Régionale des Comptes.

1/ Revenons sur ces différents points, en commençant par le dérapage inquiétant des coûts de fonctionnement. Ce point est largement mis en avant dans l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été de 3,41 % par an contre une augmentation de recettes de seulement 2,67 %. Cette croissance montre bien l'absence de maîtrise dont vous avez fait preuve pendant cette période.

Si l'on prend les dépenses de personnel, l'augmentation a été de 3,65 % par an. Nous avons déjà eu l'occasion de vous reprocher cette absence d'anticipation dont vous avez fait preuve pendant toutes ces années, en laissant filer les dépenses. Nous le refaisons aujourd'hui.

C'était le cas pour les nouveaux équipements dont vous aviez oublié qu'ils génèreraient des coûts de fonctionnement, c'était également le cas concernant le Glissement Vieillesse Technique dit GVT, qui conditionne les augmentations de salaires et qu'il est facile de prévoir chaque année ! Au lieu de cela, vous nous offrez à chaque fois le double discours qui est celui du Parti Socialiste et de ses alliées d'aujourd'hui : « Quand je suis à Paris, je reproche au Gouvernement de ne pas augmenter suffisamment le GVT. Puis je prends le TGV et quand j'arrive à Lyon, je reproche au Gouvernement de trop augmenter le GVT et du coup de peser sur les finances locales ».

Vous me direz que le Parti Socialiste n'en est plus à une contradiction près et quand on voit les dernières propositions de M. Hamon, on a toutes les raisons d'être inquiets !

Sur l'augmentation des charges générales, la Chambre Régionale des Comptes pointe bien votre politique immobilière, qui a consisté à vendre les bâtiments appartenant à la Ville de Lyon, pour financer l'investissement. Cela a eu une conséquence directe : une augmentation très forte du montant des loyers, au delà de ce qu'auraient dû générer les équipements nouveaux ! Ce poste connaît donc une augmentation de plus de 3,6 M€ !

2/ La question de la vente du patrimoine des Lyonnais me permet d'aborder maintenant la question de l'investissement. En effet, les experts de la Chambre Régionale des Comptes vous mettent en garde sur la capacité que vous aurez à réaliser les dépenses d'équipement annoncées dans votre Plan de Mandat, pour la période 2009 à 2014, soit environ 675 M€.

Pourquoi cette mise en garde ? Tout simplement parce que le niveau d'investissement précédemment obtenu a été artificiellement gonflé par les recettes issues de la vente, ou plutôt du bradage du patrimoine des Lyonnais, au premier rang duquel on trouve le scandale de la vente de la rue Grôlée, aujourd'hui désert commercial, qui a fait les choux gras d'un fonds de pension américain. Cette politique de bradage, nous la dénonçons depuis des années ! Vous l'avez encore dernièrement illustrée avec l'Hôtel-Dieu, en cédant pour 94 ans à des intérêts entièrement privés, le bâtiment symbole de l'humanisme lyonnais.

C'est une décision scandaleuse de plus, à mettre à votre crédit ! Heureusement que l'Etat ne se comporte pas comme vous et je voudrais saluer ici la décision prise, par lui, pour les prisons de Lyon, de confier ce site à l'Université catholique de Lyon, privilégiant ainsi l'intérêt général et l'avenir de la jeunesse de notre agglomération, plutôt que la maximalisation du profit.

Le problème de ces opérations de cession, c'est qu'elles ne produisent qu'une seule fois leur effet. La Chambre Régionale des Comptes note d'ailleurs que malgré les recettes tirées de la vente de biens immobiliers, vous avez dû emprunter 43,5 % des dépenses d'équipement.

Dès lors, pour pouvoir tenir le niveau d'investissement prévu, vous ne pourrez plus compter sur ces recettes et vous devrez recourir plus fortement encore à l'emprunt, dégradant ainsi la dette de la Ville, qui, si l'on regarde ce qui s'est passé de 2004 à 2008, malgré ces recettes exceptionnelles, s'est légèrement dégradée sur la période étudiée.

Pour en finir avec l'investissement, permettez-moi de faire une petite parenthèse, en vous disant que vous devriez commencer par réaliser les investissements qui sont prévus de longue date et qui sont plus qu'urgents. Je pense notamment aux travaux de l'église Saint-Irénée dans le 5^e arrondissement, qui vont peut-être enfin avoir lieu, après 4 ans d'attente pour certains, et 18 ans pour d'autres.

3/ Ces remarques étant faites pour la partie « dépenses », abordons maintenant la partie « recettes ».

Concernant les recettes de fonctionnement, elles progressent dans la période examinée par la Chambre Régionale des Comptes, de 2,7 % par an et sont de l'ordre de 570 M€.

Si l'on prend les recettes fiscales, les principales d'entre elles, que sont les contributions directes, elles représentent en moyenne une augmentation de 3,3 % par an.

Cette augmentation est due, en premier lieu, à l'augmentation des bases fiscales par revalorisation automatique des valeurs locatives et à une croissance démographique, et donc à l'augmentation du nombre de contribuables.

Et si l'on prend la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat, elle progresse en moyenne d'un peu plus de 1,2 % par an, sur la période examinée. Donc, contrairement à ce que vous dites, les recettes de l'Etat ne diminuent pas et connaissent même une légère augmentation.

En conclusion donc, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes confirme parfaitement l'analyse que nous avons faite lors du budget de 2009 :

- dérapage des coûts de fonctionnement ;
- financement des investissements par des opérations de cession de biens immobiliers ;
- maintien d'un niveau de recettes correct.

Et, si l'on replace en perspective de cette analyse, la hausse des impôts que vous avez infligée en pleine période de crise aux Lyonnais, il est ainsi démontré qu'elle n'était pas due à une baisse de recettes, mais bien à une hausse des dépenses. Hausse des dépenses dont vous seul, et votre Majorité d'alors, portez la responsabilité.

Vous n'avez donc été obligé d'augmenter les impôts, que parce que vous avez mal géré pendant les années précédentes.

Par contre, la bonne tenue des recettes montre également que vous n'étiez pas obligé de les augmenter de 6 %. Vous avez ainsi injustement prélevé deux points supplémentaires par rapport à vos promesses électorales, uniquement pour vous "donner du mou".

Nous aurons ce débat lors de la discussion du budget et nous aurons l'occasion sans doute d'y revenir aussi dans le débat d'orientation budgétaire, mais nous vous posons d'ores et déjà la question de savoir si vous êtes prêt à rendre aux Lyonnais l'argent que vous leur avez injustement pris à l'occasion de cette hausse des impôts ?

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je tenais à dire sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il montre parfaitement la mauvaise gestion qui a été la vôtre. Nous aurons l'occasion de revenir dessus au moment du budget, mais nous tiendrons également les comptes. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne sais pas ce qu'il y avait comme produit dans ce rapport, mais moi aussi j'ai sévèrement halluciné, comme M. Brolquier ! Peut-être pas pour les mêmes raisons ! Ce que je lui souhaite, c'est que les hallucinations restent très passagères. Mais, au-delà de l'hallucination, c'est plutôt la perplexité qui demeure.

Perplexité, parce que la Cour Régionale des Comptes nous demande expressément, et très expressément, de dégraisser, de dégraisser le personnel. Elle appelle cela, notre « marge de manœuvre ». Ce n'est peut-être qu'une vision comptable des choses, mais c'est assez terrible ! J'oserais dire que la Cour des Comptes se permet de jouer les gendarmes des Ressources Humaines, pour une collectivité comme la nôtre, tout en promouvant une vision exclusivement néolibérale, faisant du salarié la première variable d'ajustement. Ce n'est pas du tout notre vision des choses !

Je suis d'autant plus perplexe que les fonctionnaires jouent un rôle essentiel en période de crise économique : celui de stagfateur, si je puis me permettre ce terme là. C'est bien parce qu'il y a des fonctionnaires en France que notre pays a été moins sévèrement touché par la crise.

Et cette remarque vient sans considérer le développement de notre Ville. Car oui, l'investissement et le fonctionnement sont voués à augmenter, il ne faut pas s'en cacher ! Lyon est une des villes les plus attirantes de France ! Ce qui signifie que nous avons besoin de plus d'équipements publics, plus de crèches, plus d'écoles, plus de gymnases, plus de bibliothèques, plus de piscines, etc... et des horaires adaptés au public. Autrement dit : il faudra très certainement encore plus de personnels ! Et de cela quelque part, nous nous réjouissons : après, à nous de nous organiser pour en trouver les moyens.

D'ailleurs, un simple ratio indique que la Ville de Lyon finance un salaire pour une soixantaine d'administrés. Ce qui nous semble plus que raisonnable. Alors, s'il fallait jouer sur cette variable d'ajustement, il serait bon que la Cour Régionale des Comptes nous donne le nombre d'or, peut-être le ratio ultime pour une bonne administration de la ville.

Enfin, avec 70 % de personnels de la catégorie C, nous n'avons pas l'impression que Lyon vive au-dessus de ses moyens. Les dernières manifestations du personnel des cantines prouvent d'ailleurs que les salaires versés ne sont pas indécents. Bien au contraire... Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, quelques éléments de réponse.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, évidemment l'analyse que font les uns et les autres de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, est pour le moins surprenante.

Il faut savoir, comme vous le savez tous, parce que vous entendez plus souvent parler de la Cour des Comptes, que de la Chambre Régionale des Comptes- qu'il s'agit de magistrats, qui sont là pour pointer tous les sujets et qui font une réponse sans opportunité et uniquement en fonction de critères précédemment établis. Alors, évidemment, l'aspect social des choses, la gestion du personnel, ce n'est pas véritablement leur souci.

Quand on parle, par exemple, de la mauvaise gestion du personnel... Moi je veux bien que l'on considère que la Ville a été trop généreuse ! nous allons reprendre point par point parce que vous-même vous avez « pioché » de-ci de-là. Je précise surtout que vous n'avez pas lu les réponses que la Ville de Lyon a faites, par écrit, à la Chambre Régionale des Comptes sur le pré rapport qui lui avait été communiqué. Cette réponse est pourtant annexée au rapport.

Apparemment, vous avez seulement pris dans le rapport quelques points qui pouvaient permettre une discussion de façade au Conseil municipal, mais vous n'avez pas lu les réponses écrites que nous apportions.

Vous n'avez pas voulu non plus vous replonger dans l'histoire de la Municipalité. Par exemple, la Chambre Régionale des Comptes, et vous l'avez soulevé Messieurs, relève que trois agents, Secrétaires de Direction, ont été rémunérés sur des indices excessivement élevés. Or, pour les trois secrétaires en question, il s'agit des secrétaires de Groupes politiques, y compris celui de M. Brolquier...

(Protestations de M. Brolquier.)

...qui ont perçu un reliquat des crédits disponibles des Groupes. C'est cela qui nous est reproché. Vous auriez pu vous en rendre compte et montrer l'exemple en expliquant aux personnels des groupes qu'à l'avenir, ils ne devraient plus recevoir ces sommes.

D'autres exemples encore pour rester dans les ressources humaines, puisque paradoxalement, c'est vous qui devenez les censeurs. La Chambre Régionale des Comptes relève le coût des avantages sociaux donnés par la Ville à ses agents.

C'est ainsi qu'elle écrit :

«... (La progression des charges de personnel) est aussi le fait de l'augmentation des indemnités et avantages sociaux telle que décidée par la Ville. »

Un peu plus loin la Chambre Régionale des Comptes juge libéral le mode d'attribution par la Ville de Lyon de la Nouvelle Bonification Indiciaire à ses agents : « Il semble à la Chambre que la ville ait développé une conception particulièrement extensive de la fonction d'accueil à titre principal pour attribution de la NBI ».

La Chambre encore, souligne que la ville a choisi d'indemniser pleinement ses saisonniers qui ne seraient, sinon, pas couverts par la loi :

« En pratique », dit-elle, « pour que les agents non titulaires employés en qualité de saisonniers puissent bénéficier d'indemnités chômage, la Ville les indemnise comme s'il s'agissait de contrats de remplacement ou de besoins permanents, car les dispositions spécifiques aux indemnités chômage des emplois saisonniers ne leur sont pas applicables ».

Donc, à vous écouter, il s'agit là de mesures sociales que vous regrettez et que nous ne devrions plus appliquer.

Plus fort encore, en ce qui concerne les heures supplémentaires, et là il convient de reprendre l'histoire, je vous dirais qu'elles sont le reliquat du dernier mandat avant celui de notre Maire actuel.

En effet, les heures supplémentaires avaient été considérées pendant le mandat de M. Barre comme un moyen normal de compenser certaines rémunérations insuffisantes. Ce système s'est perpétué et a été amélioré.

Par exemple, tout à l'heure vous avez parlé des heures supplémentaires accordées à la police municipale ; il faut savoir que d'ores et déjà 25 % de ces heures supplémentaires ont été supprimées et sont intégrées, à présent, dans les rémunérations normales.

Donc, si vous voulez dire aujourd'hui publiquement que la ville doit être plus sévère avec ses agents, dites-le clairement. Ne vous abritez pas derrière le rapport de la CRC qui pointe quelques anomalies de forme, mais pas de fond.

Vous avez aussi parlé de la façon dont la ville a « bradé » son patrimoine, puisque c'est le mot que vous employez. Je me permets de vous rappeler qu'à l'époque, je n'étais pas encore élu, mais je suis l'actualité. L'un des conseils de l'autre candidat envisageait une action en rescision pour cause de lésion concernant le quartier Grôlée. Cette action n'a bien sûr jamais été lancée et il est apparu par la suite que ces immeubles avaient été vendus à un prix bien supérieur au coût du marché.

Cela venait donc comme « un cheveu sur la soupe » puisque quelques mois auparavant, il était reproché à la Ville de ne pas avoir privilégié des acquéreurs lyonnais qui eux proposaient un prix bien inférieur.

Il est facile aujourd'hui de dire une chose et son contraire, mais ces immeubles n'ont en aucun cas été « bradés », et les opérateurs locaux qui connaissaient bien le prix du marché étaient très loin du prix proposé par l'investisseur.

Donc, toutes vos critiques sont donc des reprises ponctuelles des différents points du rapport, mais sans analyse.

Vous dites encore, en reprenant un point du rapport relatif aux dépenses de fonctionnement : « pendant la période de 2004 à 2008, les dépenses de fonctionnement (en moyenne 483 millions d'euros par an) progressent plus vite (soit 3,41 % par an) que les recettes de fonctionnement (en moyenne 566 millions d'euros par an) qui progressent, elles, de 2,67 % par an ».

Il faut savoir que cette évolution s'explique essentiellement par la progression des dépenses de personnel qui ont progressé en moyenne sur la période 2004/2008 de 3,85 %, soit à un rythme strictement identique à celui des autres communes françaises. La Ville de Lyon n'a donc pas fauté.

Quant aux achats et charges externes, ils ont progressé à la Ville de 2,2 % en moyenne, soit moins que dans les autres communes sur la même période (3, 4%). La Chambre souligne à ce titre « les économies réalisées du fait d'une *politique achat* dynamique.

Vous savez, parce que la comptabilité publique n'est pas contestable, que pendant le mandat précédent, les achats, ce qui ne s'était jamais vu à Lyon, ni ailleurs non plus, n'ont progressé pendant toute la durée du mandat, c'est-à-dire, pendant sept ans, que de 4 %.

Donc, si vous pointez les remarques que fait la Chambre Régionale des Comptes, bien entendu, je ne veux pas toutes vous les lire, vous constaterez que beaucoup d'entre elles sont tout à fait favorables à la Ville. Vos observations sont donc faites pour le plaisir de discuter devant les caméras et non pas pour être constructifs.

En ce qui concerne les sociétés annexes de la Ville, et notamment la fameuse SACVL, je crois que nous avons suffisamment démontré, je parle notamment à M. Hamelin, le sérieux avec lequel la situation a été redressée. Nous avons pris la peine, le 12 avril 2010 de réunir ici une Commission générale où vous avez pu entendre tous les acteurs vous donner toutes les explications utiles concernant la réalité de la situation et également les mesures qui allaient être prises pour rétablir définitivement la SACVL.

Aujourd'hui, et cela vous sera communiqué officiellement, les progressions favorables des chiffres sont supérieures à celles que nous envisagions au mois d'avril 2010. De la même façon, si la Ville avait quelque peu perdu le contrôle des emprunts de la SACVL, par suite de la position adoptée par le Directeur général de l'époque qui veillait à entretenir une certaine opacité autour des opérations, notamment en ne demandant pas la garantie de la ville sur les emprunts, aujourd'hui, plus aucun emprunt, et M. Hamelin qui est présent au Conseil d'Administration de la SACVL le sait, n'est exempt d'une garantie de la ville.

Quelle est la conséquence de cette nouvelle politique ?

C'est que la ville, dossier par dossier, reprend l'étude des projets et des emprunts, les analyse et n'accorde naturellement sa garantie que pour les projets sérieux.

Donc, quand vous dites que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour éviter que des dérapages se produisent comme ils avaient pu se produire dans le passé, c'est un pur et simple mensonge.

Monsieur le Maire, je veux bien encore répondre point par point à toutes les observations qui ont été faites...

M. LE MAIRE : Je crois que la démonstration est faite.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je pense, effectivement, que c'est suffisant, et je vous invite en tous cas Mesdames et Messieurs de l'Opposition, à reprendre les réponses que nous avons apportées, que la Ville a apporté au pré-rapport et qui répondent à pratiquement toutes les observations que vous avez faites un peu à l'emporte pièce dans cette enceinte.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Brumm. Quelques mots simplement sur les remarques qui ont pu être faites. Comme vous l'avez dit, la Chambre Régionale des Comptes se borne à dresser le tableau d'un paysage et elle porte assez peu de jugement de valeur.

Alors, que dit-elle ? Elle dit que les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur la période 2004-2008, et elle pointe en particulier les dépenses de personnel.

Parce qu'elle est bien obligée de le constater sur ce qui concerne les achats, la Ville de Lyon avait déjà très sévèrement vissé les boulons. Alors sur ces dépenses de personnel, il faut que l'Opposition soit claire. Si elle estime qu'il y a des choses au niveau des investissements qui n'auraient pas dû être faites, qu'elle les pointe et que dans la gestion 2003-2008, elle nous dise « vous n'auriez pas dû faire telle bibliothèque, telle crèche, telle école publique... ». Ce que j'entends au fil des débats, c'est « pourquoi vous n'avez pas fait plus pour les piscines et pourquoi vous n'avez pas fait plus pour cela et pourquoi vous n'avez pas fait encore plus pour cela... ? ». Alors peut-être que ce n'est pas sur les équipements qu'on a ouverts que porte la critique de l'Opposition ? Dans ce cas là, c'est sur la rémunération du personnel ?

Et donc, ce que nous dit très clairement l'Opposition (ce qu'elle ne va pas dire aux organisations du personnel lorsqu'elles manifestent), c'est qu'on aurait été trop généreux dans les politiques menées vis-à-vis du personnel. Et donc, l'engagement que l'Opposition prend devant les Lyonnais, c'est que demain, si elle arrive au pouvoir, alors là, ça va serrer et ça va charcler (les primes, les indemnités, les indices...) très fortement et ça sera la portion congrue pour les personnels. C'est cela que nous promet l'Opposition.

Sur les recettes, l'Opposition nous dit globalement « *regardez, les dotations de fonctionnement de la part de l'Etat ont extrêmement augmenté, la preuve, la Chambre Régionale des Comptes nous dit qu'elles ont augmenté de 1,2 % par an* ». Elle oublie de nous dire une seule chose, c'est que dans le même temps, l'inflation a été de 1,93 % par an. C'est-à-dire que nous n'avons pas augmenté, nous avons diminué dans les dépenses de fonctionnement.

J'ai fait calculer les choses : si, simplement, la dotation globale de fonctionnement avait évolué du rythme de l'inflation, nous aurions eu sur la période concernée par la Chambre Régionale des Comptes, +37 millions d'euros. Pour donner aux Lyonnais une petite explication, lorsque nous avons augmenté les impôts de 6 % en début de mandat, nous avons eu par ce biais là, 15 millions d'euros supplémentaires. Vous voyez, nous avons perdu 37 millions, nous perdons effectivement 22. C'est ceci qui doit être mis en comparaison.

Par ailleurs, on ne regarde pas seulement par rapport à l'inflation mais par rapport à ce qu'on appelle « le panier du Maire » parce qu'évidemment, les dépenses des Collectivités locales sont assez différentes des dépenses que nous avons les uns et les autres. A ce moment là, le panier du Maire a augmenté de deux fois et demi plus vite que l'inflation. C'est-à-dire que c'est là-dessus qu'auraient dû être alignées les dotations de l'Etat.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les dotations de l'Etat pourront augmenter dans l'avenir. On le verra tout à l'heure, elles continuent à diminuer cette année. Tout simplement parce que c'est clair. Je vous montrerai le chiffre de désendettement de la Ville sur cette année. Par contre, je viens de regarder juste avant, histoire d'avoir un petit aperçu, au deuxième trimestre de cette année, les chiffres de la nation : + 46 milliards pour la dette de la nation. Si jamais, mes chers Collègues, je vous présentais des comptes comme ça, ce serait l'hallali du côté de l'Opposition !

Quand on regarde comment est gérée cette ville et la gestion au niveau national, excusez-moi, il n'y a pas photo ! Après, on me dit « *oui mais tout ça, c'est parce qu'entre l'Etat et les Collectivités locales, il y a une différence* ». Je veux bien. Je regarde une grande ville comme Marseille, j'aime beaucoup mon ami Gaudin, il a augmenté son imposition de 4,6 % en 2009, il l'a refait de 2,7% en 2010. Et cette année, il va voter une réduction de 10 % de l'abattement général de la taxe d'habitation, ce qui va correspondre à une hausse des taux de taxe d'habitation de 11,2 %. On raconte quoi dans l'Opposition par rapport à ça ? On veut des Collectivités locales plus fortes, plus proches... Je regarde à côté de nous, je vois une Collectivité territoriale dont aujourd'hui la dette est composée à 70 % de prêts toxiques. La SACVL à côté, c'est de la « roupie de sansonnet ». Je n'ai jamais vu, aujourd'hui, nos collègues s'inquiéter extraordinairement de cette dette. 70 % ! Imaginez que nous présentions ça aujourd'hui ? Evidemment, ailleurs, on ne le présente pas, donc personne n'en discute ! C'est sous le tapis. Le jour où l'on va soulever le tapis, « ouhaou !!! », ça va être gros, ça va être énorme !

Voilà, chers Collègues, bien évidemment, nous regardons avec intérêt ce que nous dit la Chambre Régionale des Comptes, mais vous verrez le budget que l'on va vous présenter dans 5 minutes. Je souhaite à beaucoup de Collectivités locales en France de pouvoir en présenter un comme cela. Cela n'a d'ailleurs pas trompé les observateurs, à l'exception peut-être de nos collègues qui ont un petit peu de parti pris.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

QUESTIONS ECRITES DU 8^E ARRONDISSEMENT

a) Question écrite relative au prolongement de la ligne T4, place Mendès France – Part-Dieu.

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, depuis votre élection en tant que Maire et Président du Grand Lyon, vous menez une politique volontariste pour favoriser les modes de déplacements doux, collectifs et non polluants.

La mise en service en avril 2009 de la première phase de la ligne T4 a permis de raccorder au centre-ville de Lyon le quartier des Etats-Unis du 8^e, le quartier des Minguettes de Vénissieux et la Polyclinique de Feyzin.

Le taux de fréquentation de cette ligne a largement dépassé les prévisions les plus optimistes.

Cette nouvelle ligne a également contribué à la requalification urbaine des quartiers traversés.

La seconde phase devrait permettre de relier la place Mendès France à la Gare de la Part-Dieu en sept minutes et au-delà, la cité universitaire de la Doua à Villeurbanne.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser le calendrier des travaux de cette deuxième phase ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, vous avez tout à fait raison, cette ligne T4 a déjà apporté beaucoup de bénéfices dans les quartiers traversés. C'est ce que nous avons anticipé ensemble et c'est bien ce qui s'est confirmé, même au-delà des espérances, comme vous l'avez indiqué.

Actuellement, il s'agit de prolonger cette ligne au-delà de la place Mendès France Jet d'eau pour rejoindre la Part-Dieu et plus tard, la Doua. Donc ce trajet supplémentaire de 2,3 km va s'ajouter à ce qui est déjà constitué pour un trajet total de 16 km et cela va offrir une ligne T4 qui aura une connexion efficace avec un très grand nombre de lignes, avec l'ensemble du réseau de transports en commun existant puisque c'est une connexion avec les lignes A et B du métro, les lignes T1, T2 et T3 et Rhône Express pour le tramway et les lignes C1, C2 et C3. C'est au moins 6.500 nouveaux voyageurs par jour qui sont attendus. Ce sera un grand chantier, mais un chantier sur une zone urbaine très dense, avec donc quelques difficultés de mise en œuvre : 6 ouvrages d'art vont devoir être construits le long de cette voie, dont l'un qui va permettre de sauvegarder la maison à valeur patrimoniale du directeur de la Manufacture des Tabacs.

Afin de minimiser l'impact des nuisances pour les riverains, pour les usagers de la voirie et pour le réseau tram, la majeure partie des travaux les plus perturbants se dérouleront pendant les étés 2011 et 2012, notamment les travaux de pose de la voie ferrée qui vont être engagés à partir de l'été 2011. Il est vrai qu'à un moment donné, pour le raccordement aux lignes T1 et T3, il y aura une nécessité de coupure d'exploitation de ces lignes et ce sera fait pendant les étés 2011 et 2012. De la même façon, il y aura des travaux qui nécessiteront une réduction de la circulation des voitures, notamment au niveau du cours Albert Thomas, de l'avenue des Frères Lumière et de la rue Marius Berliet.

Tout ceci nous permettra d'aboutir à cette extension de ligne de tramway avec des travaux qui devraient être terminés vers la mi 2013. Les essais sur la ligne et le démarrage de l'exploitation de la ligne sont prévus en novembre 2013. Donc, vous le voyez, quelques nuisances, des travaux surtout intensifs pendant les étés 2011-2012, et une exploitation en novembre 2013.

b) à l'aménagement de l'avenue Jean Mermoz

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, l'autopont Mermoz-Pinel qui permettait à l'A43 de terminer sa course dans le centre du 8^e arrondissement en déversant ses 85.000 véhicules/jour, est enfin tombé à la fin du mois d'août. Sa destruction va permettre aux habitants de Mermoz Sud et de Mermoz Nord, séparés depuis près de 40 ans, de se retrouver et de se ré-oxygéner. Avec la grande construction de Mermoz-Nord, c'est un projet ambitieux qui requalifiera l'entrée Est de Lyon, porte des Alpes, des Savoie et du Dauphiné.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, me préciser le calendrier de la poursuite de ces travaux concernant la requalification de l'avenue Jean Mermoz ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Votre question pointe bien les deux échelles concernant cet aménagement, tout à la fois la requalification de l'entrée Est de l'agglomération, et également la mise en contact de Mermoz Nord et de Mermoz Sud, la fin de l'insularité et de l'enclavement. Le premier pas qui a été fait s'est fait cet été avec la démolition de l'autopont qui préfigure et qui était une étape indispensable pour la réalisation du boulevard urbain paysager Mermoz.

Donc, on avait une autoroute urbaine, une véritable barrière physique, on avait un héritage des années 70 en matière de rapports entre la ville et l'automobile, on va s'efforcer d'y mettre fin, on s'efforce d'y mettre fin et on va y mettre fin, en rendant tout à la fois sa place à la nature, sa place aux piétons, sa place aux personnes âgées, sa place aux PMR – Personnes à mobilité réduite - dans les mois qui viennent. Là au moins, les investissements ne feront pas débat puisqu'ils sont pour partie Grand Lyon et pour partie Etat, avec un cofinancement et une co-maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne le planning, section Ambroise Paré - Genton, sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon, elle devrait être réalisée en février 2011, travaux du Grand Lyon qui se poursuivent sur Bron début 2011 avec le réaménagement du parc de l'AS Sytral et de la rue Martin, et puis également la rue Caroline Aigle qui devrait être achevée à l'horizon 2012. Actuellement, il y a eu des travaux provisoires pour permettre à l'OPAC du Grand Lyon d'accéder et de réaliser sur deux parcelles deux immeubles nouveaux.

Coût global, pas du tout négligeable : 31,35 millions d'euros, 24,20 millions pour la partie du boulevard aménagé par l'Etat, la participation du Grand Lyon sur ce financement avec l'Etat ce sont quand même 7,86 millions d'euros. Sur la partie du boulevard aménagée en propre par le Grand Lyon, ce sont 6,54 millions d'euros, et puis un million d'euros pour Caroline Aigle dont je viens de parler.

Je voulais simplement dire que la partie réalisée par l'Etat devrait être achevée un peu plus tôt que prévu, en tout cas avant la fin 2011, et que pour notre part la partie que nous réalisons là aussi devrait être achevée, à l'exception de « Caroline Aigle » dont j'ai parlé, en 2011-2012. Bien évidemment, c'est de la requalification de la voirie, des circulations apaisées, c'est je crois ce qu'on fait un peu partout : réduire un peu la place de l'automobile et rendre sa juste place à tous les autres modes de déplacement : transports collectifs, déplacements doux, et puis faire en sorte d'avoir un urbanisme, je dirai, plus aimable, plus sociable, en faisant en sorte que les habitants se trouvent mieux dans ces aménagements, qu'ils soient plus seyants, ce qu'ils réclament si j'en crois les réunions de concertation qui ont eu lieu.

Et puis il y a toute la partie de requalification propre de Mermoz Nord et de Mermoz Sud, mais là je crois que c'est notre collègue Louis Lévêque qui va répondre à toutes les questions que vous pourriez encore vous poser, question quand nous avons les réponses car on aura un comité de pilotage très prochainement, et vous savez qu'on n'a pas tout à fait encore toutes les réponses, y compris sur le financement des avenants aux conventions avec l'ANRU, etc...

M. LE MAIRE : On va laisser M. Coulon poser sa question.

c) à requalification du quartier Mermoz Nord

M. COULON Christian, maire du 8^e arrondissement : Justement Monsieur le Maire, c'est toujours le même quartier, les problèmes d'ENRU sont posés, donc le quartier Mermoz-Nord construit à la fin des années 50 fait actuellement l'objet d'une reconstruction totale à travers un projet ambitieux. Ce projet mené par Grand Lyon Habitat en collaboration avec la Ville de Lyon permettra de désenclaver le quartier, de favoriser la mixité urbaine et d'améliorer le cadre de vie des habitants

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point de situation sur la réalisation des travaux en cours ?

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Comme vous le savez, Monsieur le Maire, le quartier de Mermoz-Nord composé de 500 logements sociaux propriété de Grand Lyon Habitat, bien que situé en entrée de ville et bien desservi par les transports en commun, était dans une spirale de déclin, avec une perte d'attractivité, une image très négative, un sentiment d'enclavement liés à la présence de l'autopont.

Les logements de Mermoz-Nord étaient de petite superficie, et si l'on excepte quelques travaux d'isolation partiels dans les années 80, ils n'avaient jamais été réhabilités et ne correspondaient donc plus aux besoins actuels. D'ailleurs sollicités pour connaître leurs souhaits de relogements, seuls 10 % des locataires souhaitaient revenir dans leur quartier, quand 65 % d'entre eux souhaitaient être relogés dans le 8^e arrondissement.

Donc, la démolition de l'autopont a été la condition qui a permis d'engager un projet ambitieux de renouvellement urbain de Mermoz-Nord : 319 logements seront démolis, 171 logements seront réhabilités, avec une réhabilitation lourde alternative à la démolition, et 360 logements neufs seront reconstruits dans des immeubles à taille humaine.

Au total, le quartier renouvelé comprendra 530 logements diversifiés favorisant la mixité sociale, avec de petits îlots et une meilleure isolation thermique et sonore, l'objectif étant de passer de 100 % de logements sociaux à 55 %, et bien évidemment tous les logements sociaux démolis étant reconstruits dans Lyon intra-muros.

Un nouveau maillage des rues permettra de desservir ces îlots, et un aménagement paysager de qualité avec des espaces publics redéfinis dessinera un quartier agréable à vivre en préservant le patrimoine végétal existant.

Pour effectuer cette opération urbaine, l'ensemble des familles doit être relogé, aujourd'hui 82 % d'entre elles le sont. Le plus grand soin a été apporté pour répondre aux souhaits des familles, souvent très modestes et parfois fragiles. Un dispositif d'accompagnement des ménages a été mis en place, un groupe de suivi social a permis en particulier de mobiliser autour de la problématique des personnes âgées qui étaient nombreuses dans ce quartier, de les accompagner et de mobiliser les travailleurs sociaux du CCAS, de la MDR et le Centre social Laënnec. Un quart des ménages de Mermoz Nord a bénéficié de cet accompagnement personnalisé.

Nous avons veillé tout particulièrement à ce que le taux d'effort des familles reste compatible avec leurs ressources après le relogement et près de deux familles sur trois ont ainsi vu leur taux d'effort diminué. Dans l'ensemble, 77 % des ménages sont satisfaits de leur relogement et 86 % déclarent que leur nouveau logement correspond aux besoins de la famille.

Ces transformations actuelles participent du projet de développement de ce quartier répondant aux enjeux d'ouverture et de désenclavement. Elles en sont une condition nécessaire mais non suffisante. Au-delà des transformations urbaines, les actions de développement sociales, de développement humain, viennent conforter et pérenniser la transformation de la vie dans ce quartier pour un « mieux vivre ensemble ».

Ainsi, sur le champ éducatif et socio-éducatif, le Programme de Réussite Educative permet l'accompagnement personnalisé de 150 enfants de Mermoz qui représentent 31 % des effectifs scolaires. Sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle, le pôle de service de la Maison de l'Emploi créée en 2008, les conseillers médiateurs de la mission locale, le pôle linguistique de proximité, permettent d'accueillir, d'orienter plusieurs centaines de jeunes et d'adultes du quartier pour favoriser leur parcours vers l'emploi.

Pour l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité, la démarche du « diagnostic en marchant » permet la résolution de problèmes du quotidien et nous sommes en attente de la finalisation d'un projet cohérent de gestion de la propreté par les services du Grand Lyon, de la Ville et de Grand Lyon Habitat.

Et, il est à noter que l'arrivée du dispositif de médiation sociale, porté par l'ALTM depuis juillet 2009 a permis d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants du quartier.

Sur le champ de la culture, dans la poursuite du défilé de la Biennale de 2008, du travail de la Compagnie Katchaca dans le cadre des résidences Tout l'monde dehors, du développement du partenariat avec la Maison de la Danse, l'arrivée de deux nouvelles compagnies, ont fait de la danse un élément émergent dans la vie du quartier, avec le Festival Accord Danse, place Latarjet.

Donc, pour conclure en termes de planning opérationnel, voilà les réalisations déjà effectuées et les perspectives. Donc après la démolition du bâtiment D2 en 2008, le déménagement du centre social en février 2009 dans des locaux neufs, après la livraison du bâtiment Alpha en octobre 2009, la démolition du bâtiment G, qui est engagée, sera achevée début 2011. Les travaux de rénovation de la tour C commencent dès le mois de décembre, pour un achèvement en 2012. La première phase de l'aménagement de la rue Caroline Aigle a été réalisée au premier trimestre 2010 et permet la reconstruction des deux bâtiments îlots 11 et 13 de Grand Lyon Habitat, qui vont démarrer à la fin du premier trimestre 2011.

Pendant l'hiver 2010 et début 2011, il y aura donc un prolongement des réseaux de chaleur, pour alimenter les bâtiments conservés et à la suite, pour alimenter les nouveaux bâtiments. Le relogement des bâtiments E et F sera achevé début 2011 et la démolition suivra ensuite pour ces deux bâtiments : la chaufferie et les garages enterrés.

Le marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics vient d'être notifié par le Grand Lyon, au début de ce mois. Les études sont en cours. La première phase d'aménagement intervenant à partir de début 2013.

Voilà, Monsieur le Maire, le point d'avancement des actions dans ce quartier, qui bénéficie d'une convention avec l'Agence nationale de renouvellement urbain, signée en 2007, d'un coût global de 75 M€, avec la participation de l'ANRU, de la Région, du Grand Lyon, de la Ville de Lyon et de Grand Lyon Habitat.

Je m'excuse d'avoir été un peu long dans ma réponse, mais je souhaitais souligner que la réussite du projet de transformation de ce quartier, ne pourra être au rendez-vous sans prendre en compte les questions sociales et humaines conjuguées aux questions urbaines.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Lévêque. Monsieur Coulon, vous êtes un Maire comblé !